

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 85 (1982)

Artikel: Séance administrative
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-550231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Séance administrative

SOUHAITS DE BIENVENUE DE M. HENRI CARNAL *membre du comité de la section de Berne*

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs

Comme vous le savez, c'est le président de la section locale qui est traditionnellement chargé d'ouvrir l'Assemblée générale de la Société d'Emulation. Malheureusement pour vous et pour nous, cette variété d'*homo sapiens* a disparu de Berne et, en attendant son retour, nous n'avons pas de plus haut dignitaire à vous offrir qu'un simple porte-parole d'un simple comité provisoire. Les chroniques nous consolent en nous apprenant que nous ne sommes pas les premiers à connaître cet embarras : il semble, en effet, que l'Assemblée de 1921 ait même dû renoncer complètement à un orateur du lieu et se soit contentée d'un hommage rendu à notre ville par le président central Lucien Lièvre.

Si nous sommes en progrès par rapport à cette année-là, nous restons naturellement bien loin des sommets d'éloquence que l'on gravissait allègrement en 1946, 1933 et 1911, lorsque nos pères ou nos grands-pères Emulateurs étaient accueillis à Berne par Eugène Péquignot, par Camille Gorgé ou par Albert Schenk. Faute de pouvoir rivaliser avec ces illustres devanciers, je m'attacherai plutôt à vous restituer, par d'abondantes citations, l'atmosphère des assemblées d'antan et le charme d'un vocabulaire garanti d'époque.

Le cadre qui nous entoure ne s'y prête peut-être pas très bien : quand ils nous rendaient visite, les Emulateurs de jadis se réunissaient de préfé-

rence dans la salle du Grand Conseil, où il était aisé de faire vibrer les cordes patriotiques sur toute l'étendue de la gamme ; leurs descendants siègent aujourd'hui dans un hôtel au nom évocateur et soulignent ainsi qu'ils ne viennent pas à Berne en fidèles sujets, mais en ambassadeurs d'un patrimoine jurassien qui affirme son originalité. Ils ne pourraient donc pas, comme Lucien Lièvre, faire allégeance à « la grande cité de l'Aar, reine gracieuse et superbe qui, de son siège élevé, embrasse d'un regard charmé les vastes territoires formant son domaine et qui s'étendent des Alpes altières aux derniers contreforts du Jura ».

En 1982, les derniers contreforts du Jura (dont je doute fort qu'on ait jamais pu les embrasser d'un regard charmé, même en montant au sommet de la cathédrale) ont définitivement quitté les domaines de la couronne. De surcroît, les gratte-ciel érigés en direction de Muri font pâlir les Alpes les plus altières.

Dommmage pour la poésie !

L'essentiel reste, comme le disait Albert Schenk en 1911, « que vous soyez accourus si nombreux, montrant ainsi que votre précieuse sympathie est acquise à nos travaux et à nos aspirations vers le Beau, le Bien et la Vérité ». Je ne pousserai pas la fidélité au passé jusqu'à proposer avec notre président d'alors « que la question relative à la lutte contre la littérature immorale soit mise à l'étude dans toutes les sections ». Chacun sait que cette bataille-là est gagnée depuis longtemps, et pas forcément par le camp de M. Schenk.

Je préfère abandonner ici les thèmes scabreux et me limiter désormais à ce qui aurait dû être l'unique sujet de mon propos, à savoir la situation des Jurassiens établis à Berne. Il m'en coûtera une citation supplémentaire, empruntée cette fois à Eugène Péquignot : « Pour aimer et admirer la ville fédérale, le Jurassien qui l'habite n'a pas besoin de s'assimiler, il lui suffit de voir et de comprendre, de s'adapter tout en restant lui-même. » Et c'est justement parce que nous entendons vivre ici tout en restant nous-mêmes que nous y souhaitons la présence de l'Emulation. Le premier à l'avoir compris fut Xavier Stockmar en personne. Dans un bel élan d'optimisme, il écrivait au préfet de Porrentruy, le jour même de 1862 où se constituait notre section : « Je crois bien qu'il ne nous manquera pas un seul Jurassien habitant Berne ou l'ancien Canton. » Hélas, la section disparut deux ans plus tard, en même temps que son fondateur, et il fallut près d'un demi-siècle pour la voir renaître de ses cendres.

La nouvelle section de 1910 entendait devenir « un temple d'étude et de fraternité où tous les honnêtes Jurassiens pourraient entrer, se rencontrer et s'unir ». A cette heureuse époque, où l'on ne parlait ni

d'horaire cadencé ni de Transjurane à quatre pistes, chaque Jurassien appelé à Berne pour y être magistrat, fonctionnaire ou simplement étudiant était bien obligé d'y résider et il semble que, de ce fait, les assemblées de notre société aient été fréquentées avec une belle assiduité.

Ce n'est pas seulement notre manière de voyager et d'occuper nos loisirs qui a changé depuis lors. Il suffit de feuilleter les comptes rendus de nos assemblées pour mesurer également l'évolution de notre manière de penser et pour dresser un assez long catalogue des illusions perdues en cours de siècle.

En 1911 (je vous en ai donné quelques aperçus), c'était l'illusion que la culture se nourrissait de bons sentiments et qu'une bonne littérature devait être « saine, morale et attrayante ». Heureux M. Schenk, qui n'imaginait sans doute pas plus immoral qu'André Gide et Anatole France !

En 1921, notre président central rêve de voir les étudiants jurassiens accourir à Berne pour y fréquenter « une véritable Université nationale, qui saurait faire aux trois langues du pays une place équitable dans son enseignement (...) et offrirait aux jeunes élites l'occasion de s'aborder, de sympathiser et de communier dans un même culte d'idéal et de foi dans l'avenir de la science et la perfectibilité de l'humanité ». Heureux M. Lièvre, qui ne pressentait ni Auschwitz ni Hiroshima !

En 1933, avant de présenter un recueil de « Sonnets jurassiens », Camille Gorgé exalte l'union sacrée de tout un peuple : « Une assemblée générale de l'Emulation est toujours une attestation, un témoignage. (...) Témoignage que les Jurassiens savent faire l'union autour d'une grande idée ! Témoignage que des inévitables querelles de clocher et des divergences de conceptions ou de doctrines se dégage encore et toujours un patriotisme jurassien ! L'Emulation est un point d'unité. (...) Sous les plis pacifiants de son drapeau, on ne connaît ni clans ni chapelles. » Heureux M. Gorgé, qui ne savait pas encore dans quel climat se dérouleraient les plébiscites de 74 et de 75 !

En 1946 enfin, Eugène Péquignot entraîne ses auditeurs vers une idylle campagnarde, vers « ce plateau franc-montagnard couvert de robustes sapins et de vastes pâturages où paissent nos bovins et où gambadent nos chevaux à la fois si forts et si doux, (...) ce plateau où l'hiver est certes rude, mais combien tonifiant et pittoresque, lorsque le ciel étoilé fait scintiller comme une mer de diamants le givre répandu sur les arbres et les arbustes... » Heureux M. Péquignot, qui ignorait les résidences secondaires, les invasions de touristes et celles de campagnols, les

élevages industriels, le veau aux hormones, les nitrates, les pesticides, l'aflatoxine, le contingentement laitier, la fin de la cavalerie et le plan Mansholt !

Et aujourd'hui, quelle illusion nous reste-t-il, à nous qui nous croyons plus réalistes que nos ancêtres ? C'est peut-être l'illusion d'un pays qui aurait survécu aux épreuves et qui serait encore tout entier le nôtre. Non pas, bien sûr, un Jura de théâtre ou de carte postale, mais un Jura qui vit, qui travaille, qui pense et qui crée, ce Jura précisément que nos amis de Berne, et aussi ceux de Bâle, de Lausanne et même de Neuchâtel ont trop souvent tendance à oublier. L'une des premières tâches de la section de Berne, comme de toutes les autres, serait donc de donner à cette illusion un peu de consistance, de révéler aux Jurassiens d'abord, à leurs voisins ensuite, l'image à laquelle nous croyons que le Jura ressemble, l'image d'une cellule bien petite, mais bien vivante de cet organisme un et divers qu'est devenue notre planète.

Pour avoir constaté depuis des années que vos efforts vont dans la direction souhaitée, je pourrai conclure dans une tonalité optimiste. J'espère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que vos travaux d'aujourd'hui et leurs prolongements futurs nous rapprocheront du but que je viens de rappeler et c'est dans cette perspective qu'au nom de la section de Berne je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre ville.

Henri Carnal

LE MESSAGE DU REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je ne l'apprendrai pas aux Emulateurs qui tous connaissent les faits saillants de l'histoire jurassienne : c'est en 1826, à Morimont, que les Stockmar, Quiquerez, Seuret, juraient de « délivrer le Jura de l'oligarchie bernoise au risque de la vie et de la liberté » et de « saisir la première occasion pour affranchir le Jura de l'oppression qui pèse sur lui depuis 1815 ». Je ne leur apprendrai rien non plus en rappelant que ce quarteron de conjurés préfigurait la Société jurassienne d'Emulation qui se constituera en 1847.

Ces réfractaires, qu'on peut légitimement reconnaître comme les premiers Jurassiens contemporains, n'avaient pas seulement en tête des projets, mais surtout, comme on dit aujourd'hui, ils nourrissaient un projet qui consistait à associer un patriotisme actif à la vie intellectuelle. Traduites dans la terminologie qui fait florès de nos jours, ces notions reflètent des préoccupations que nous reconnaissons comme des plus actuelles : Xavier Kohler et ses amis parleraient aujourd'hui d'identité et de développement culturel. Je trouve particulièrement remarquable et émouvant que cette recherche et cette exigence aient perduré jusqu'à nous dans toutes leurs nuances, que leur actualité éclate à nos yeux. Le projet des premiers Emulateurs nous aura donc été transmis, quasi intact, par plusieurs générations de patriotes et d'intellectuels. Nous en goûtons aujourd'hui la pertinence et la lumière. Honneur à vous, Mesdames et Messieurs, qui, par la conviction de votre engagement, en avez assuré la pérennité.

Ainsi donc, en ce 8 mai 1982, la Société jurassienne d'Emulation, cent trente-cinq ans après sa fondation, tient ses assises traditionnelles à Berne. Vous avez tenu à y accueillir le représentant du Gouvernement de la République et Canton du Jura, qui m'a nanti du privilège de le représenter. Et c'est, pour moi, croyez-le bien, une joie sans pareille que de me trouver parmi vous, sur les bords de l'Aar. Il y a là, pourrait-on croire, comme une collision de malices et de complicités qui fera peut-être sourire, ou grincer, les chroniqueurs. Mais que l'on sache bien que le Gouvernement jurassien, sans ostentation, mais sans fausse pudeur,

sera toujours présent, en quelque lieu que ce soit, parmi ceux qui engagent leur vie dans l'illustration de notre patrie et dans la défense de son unité millénaire.

Cette année, l'Emulation jurassienne fait, en quelque sorte, peau neuve. A l'admirable équipe qui l'a animée au cours des derniers lustres succèdent des forces jeunes qui sauront, avec une détermination digne des anciens, vivifier l'œuvre immense qui s'est accomplie jusqu'ici. Je ne doute pas non plus de leur désir légitime d'innover dans le respect de la tradition. Toute l'histoire récente de l'Emulation est jalonnée d'entreprises qui porteront durablement la marque du temps — et je ne citerai, pour mémoire, que celle aussi vaste qu'admirable du *Panaroma du pays jurassien*. Les nouveaux responsables ne manqueront certes pas d'idées ni d'esprit d'initiative ni de convictions. Ils voudront ouvrir des fenêtres et creuser de nouveaux sillons. Je suis persuadé qu'ils le feront en recourant aux leçons du passé, étant tout nourris de notre histoire commune. Ils savent, comme Valéry, que « ce qui est meilleur dans le nouveau est ce qui répond le mieux à un désir ancien ».

Pour sa part, la République et Canton du Jura est en l'an quatre de sa souveraineté. En peu de temps, elle a accumulé des expériences qui permettent aujourd'hui à son Gouvernement de s'appuyer sur les grandes lignes d'une doctrine perfectible. Le Gouvernement jurassien, plus convaincu que jamais du rôle éminent que joue la culture dans l'Etat, poursuivra son effort en faveur des associations. Dans la mesure de ses prérogatives et de ses moyens, il soutiendra activement toutes les initiatives qui tendront à la connaissance et à l'enrichissement de notre patrimoine. Il vouera toute son attention à l'encouragement de la création et contribuera à la diffusion de nos valeurs culturelles.

La Société jurassienne d'Emulation, et singulièrement le nouveau comité directeur, qui n'a jamais cessé de nourrir de telles préoccupations, peuvent compter sur la bienveillance et sur l'appui convaincu de nos instances.

Je forme les vœux les plus chaleureux pour la prospérité de l'Emulation jurassienne, plus que jamais gardienne et garante de notre identité.

Roger Jardin

Vice-président du Gouvernement
de la République et Canton du Jura

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

a) *Actes 1981*

Le catalogue de l'exposition « Jura, treize siècles de civilisation chrétienne » est précieux pour la connaissance de notre passé, tant par l'illustration que par les textes : il est heureux que cette œuvre soit insérée dans cette encyclopédie du Jura en 117 volumes que nous appelons modestement les *Actes*. Les *Actes 1981* sont plus riches encore que le catalogue du Musée jurassien grâce à deux textes inédits : « A propos de la Bible de Moutier-Grandval », par Georges Duby et « Objet-témoin, le livre d'Heures conservé à la bibliothèque du Lycée cantonal de Porrentruy », par Joseph Jobé. La généalogie prend heureusement sa place dans le volume 1981, grâce à l'étude de Jean-Marie Thiébaud sur les familles de Cœuve. Les trois textes présentés par le ministre Roger Jardin, par Alexandre Voisard et par Alphonse Widmer au vernissage de l'exposition Joseph Lachat, le 26 septembre 1981, à Delémont, se devaient d'être consignés dans les pages des *Actes* consacrées aux beaux-arts. L'occupation des nichoirs de la région de Delémont et l'agriculture jurassienne sont traitées respectivement par Peter Anker et par le regretté Joseph Cerf ; les Emulateurs apprécient toujours particulièrement les articles scientifiques qui leur parlent de la terre aimée. La Bibliographie jurassienne paraît cette année dans les *Actes* pour la 11^e fois, la Chronologie jurassienne pour la 2^e fois. Les ultimes pages du volume rappellent la mémoire de trois membres insignes de notre société décédés en 1981 : Charles Beuchat, Edmond Guéniat, Florian Imer.

Jean-Louis Rais

b) « *Des travaux et des Hommes* »

Le **Panorama du Jura**, œuvre unique que l'Emulation destine au grand public, poursuit son édification comme prévu. Après la découverte des mille et un aspects du pays dans le premier ouvrage de la collection, le second volume, déjà acquis par de nombreux lecteurs depuis sa sortie de presse en décembre dernier, présente le dynamisme de la population jurassienne.

Des travaux et des Hommes : à notre époque, l'homme cherche à se situer par rapport à son occupation première : le travail. Le nouveau livre de l'Emulation invite le lecteur à réfléchir sur ses propres activités et cherche à en dégager les perspectives d'avenir.

Les chapitres consacrés à l'agriculture et à l'industrie constituent une analyse réelle de ces branches de l'économie, avec leurs problèmes et leurs espoirs ; les pages réservées aux transports et aux communications brûlent d'actualité. Une monographie sur les vieux métiers et sur l'artisanat parachève l'ouvrage dont le texte et les nombreuses illustrations font un document indispensable à toute approche sérieuse de la vie laborieuse dans le Jura.

Nous souhaitons que les chercheurs, que les enseignants et que tout un chacun possèdent ce remarquable outil de travail.

Maxime Jeanbourquin

c) *Joseph Lachat — Trente ans de peinture*

Du 26 septembre au 18 octobre 1981, une exposition rétrospective de Joseph Lachat a été présentée à Delémont par les soins de la Société jurassienne d'Emulation et de l'Institut des sciences, des lettres et des arts.

Dans les locaux de la galerie du Cénacle et au Centre culturel régional, plus de deux cents personnes se pressaient au brillant vernissage où elles entendirent trois allocutions : celle du ministre Roger Jardin qui représentait l'Etat jurassien, celle de M. Alphonse Widmer qui s'exprima sur le thème : « De l'expressionnisme au monde informel, de l'art orthogonal à la floraison surréaliste : l'œuvre de Joseph Lachat de 1951 à 1981 », celle de M. Alexandre Voisard, délégué aux Affaires culturelles du canton du Jura.

L'artiste, empêché par son état de santé précaire, n'assistait pas au vernissage ; son épouse, Mme Nicole Lachat, avait fait le déplacement de Genève. Un enregistrement de la cérémonie a été réalisé à l'intention de l'artiste.

Un nombreux public a visité l'exposition. Les organisateurs ont enregistré des ventes. Mais là ne résidait pas leur intention première.

Présenter les trente dernières années de peinture de Joseph Lachat constituait un événement artistique de toute première importance ; l'Emulation, et tout particulièrement son secrétaire, a eu la tranquille

audace de s'y atteler. Les visiteurs ont pu ainsi apprécier quelque 120 huiles, acryls, dessins et collages réunis dans une belle ordonnance où chacun a découvert la démarche créative d'un chercheur, l'esprit universel d'un artiste jurassien, la projection d'émotions décrites avec la force d'un talent qui méritait belle audience.

Organisée dans le plus pur esprit de l'Emulation, cette magnifique exposition reste un des points d'orgue de l'année jurassienne 1981.

Anne-Marie Steullet

d) *La Fondation Lachat et le Prix 1981*

De longue date, Joseph et Nicole Lachat nourrissaient l'intention d'offrir un témoignage concret de leur attachement à leur pays d'origine.

Elaborés avec une patiente sollicitude, les statuts de la fondation en faveur des peintres et sculpteurs jurassiens dont ils avaient conçu le projet reçurent leur forme définitive en 1977. Un cortège de tracasseries administratives vint freiner dès lors la mise en place de l'institution : il fallut près de cinq ans pour lever la dernière hypothèque.

L'acte de constitution fut enfin signé le 6 juillet 1981 par-devant M^e Jean-Pierre Dietlin, notaire à Porrentruy.

La générosité des donateurs n'avait pas attendu la fin des tribulations pour se manifester. Elle permit d'allouer trois bourses annuelles de 10 000 francs à Gérard Tolck, Rémy Zaugg et Francis Monnin, de 1978 à 1980.

Le jury a désigné comme lauréat du Prix Lachat 1981 le peintre pré-vôtois Pierre Marquis qu'Alexandre Voisard a présenté à l'occasion de la remise de la distinction (le texte de l'allocution figure aux pages 315 à 317 des *Actes* 1981).

Alphonse Widmer

e) *Bibliothèque cantonale jurassienne*

Une commission créée par un arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura s'est constituée le 8 octobre 1980 pour l'étude de la Bibliothèque cantonale jurassienne. Jusqu'à ce jour, elle a tenu onze séances. Notre association y était représentée par M. Michel Boilat, notre ancien président.

Il ressort du rapport final soumis par cette commission au Gouvernement que la forme juridique choisie pour la nouvelle institution sera l'association. Dans celle-ci, la Société jurassienne d'Emulation et la Municipalité de Porrentruy seront les partenaires de l'Etat jurassien. Un projet de convention entre ce dernier et l'Emulation a été préparé pour la gestion de notre bibliothèque.

La commission propose au Gouvernement de placer le siège administratif de la Bibliothèque cantonale à l'Office du patrimoine historique et sa localisation effective à la bibliothèque du Lycée cantonal à l'Hôtel de Gléresse. Son organisation et sa gestion seront assumées par l'Office du patrimoine historique. Un budget de fonctionnement de 200 000 francs a été proposé pour l'année 1983 ; on prévoit la création de deux postes : celui d'un bibliothécaire avec formation universitaire et celui d'un secrétaire à plein temps.

Roger Flückiger

2. PROGRAMME D'ACTIVITÉ

a) *Actes 1982*

Depuis soixante ans, Auguste Viatte a produit une œuvre remarquable par sa richesse et sa diversité. Entre sa première thèse sur le *Catholicisme chez les romantiques*, et la récente *Histoire comparée des littératures francophones*, tout un éventail d'ouvrages et d'innombrables articles témoignent de sa passion de la langue française, de son insatiable curiosité et de son extraordinaire érudition. Après la bourgeoisie de Porrentruy et l'Institut jurassien, l'Emulation lui tire son chapeau. Pierre-Olivier Walzer, Alexandre Voisard, Bernard et Jean Wilhelm sont les interprètes de notre admiration.

De son côté, Francis Bourquin adresse un salut fraternel à Henri Devain pour son 70^e anniversaire et rend un hommage posthume à son ami Jacques-René Fiechter, le délicat poète de « A contre-courant » et des « Lieds et chants du Jura ».

Au cours de ses travaux de cartographie géologique, Michel Monbaron, jeune chercheur neuvevillois au service de l'Etat marocain, est tombé naguère sur un important gisement d'ossements de sauropodes dans les grès continentaux rouges du bassin de Tilougguit.

La mise à jour du squelette complet d'un cétiosaure du Jurassique moyen constitue une contribution particulièrement importante à la connaissance de ces géants encore énigmatiques que sont les dinosaures. Michel Monbaron nous fait partager la joie de sa découverte dans un texte qui ne sera pas goûté des seuls paléontologues.

Albert Perronne s'est éteint le 7 janvier dernier à Porrentruy à l'âge de 91 ans. Licencié en minéralogie, docteur en chimie et en physique, marchand de chaussures, aviateur, photographe et spéléologue, c'est un personnage hors du commun qui nous a quittés. Pablo Cuttat, Victor Erard, Arnaud Bédât et Bernard Jacquat retracent l'itinéraire peu banal de cet homme de science qui alliait un étonnant savoir à une incroyable modestie.

Chacun se souvient de la belle étude de Werner Stöckli sur la chapelle de Saint-Barthélemy, de Courrendlin, parue dans les *Actes* de 1978. L'archéologue de Moutier nous confie aujourd'hui le résultat des fouilles effectuées à l'occasion de la restauration de l'église Saint-Pierre de Porrentruy et qu'il vient de mener à terme.

Pour sa part, Giuseppe Gerster nous initie à quelques-unes des techniques utilisées pour rendre le portail sud de la collégiale de Saint-Ursanne à sa beauté première.

La Toise de Saint-Martin, entre Bienne et Péry, a-t-elle vraiment servi d'unité de mesure ? Son nom est-il lié à celui de l'évêque de Tours, patron des Mérovingiens et des Francs ? C'est ce double mystère qu'Alban Gerster tente d'élucider dans une brève et savante étude.

L'analyse du « Tableau général du Dénombrement des Peuples de la Principauté de Basle en conséquence de l'ordonnance de son Altesse du 12^e août 1770 et des rescrits envoyés dans tous les Bailliages du 2^e septembre de la même année » permet à Etienne Wicht de dégager quelques composantes essentielles de l'activité économique dans l'Evêché de Bâle à la fin du XVIII^e siècle.

« De gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic d'or, tenant en son bec et entre ses pattes une crosse épiscopale d'or. » L'homologation de ces armoiries du district de Porrentruy par l'Etat de Berne le 31 octobre 1944 constitue « la plus grosse farce qu'on aura faite aux Ajoulots en ce 20^e siècle ». C'est ce qu'affirme sans sourciller Roger Châtelain dans une étude très dense où, donnant libre cours à son tempérament de ferrailleur, il pourfend à cœur joie les prétendus héraldistes jurassiens et autres spécialistes qui ont proposé la reconnaissance d'un emblème dont on ne relève aucune trace dans le passé de l'Ajoie.

Pour clore le chapitre historique, Marcel Jacquat rappelle le souvenir du D^r Henri Joliat, président-fondateur de notre section de La Chaux-de-Fonds, et présente un texte inédit de cet ardent patriote sur le mouvement séparatiste de 1917 à 1919.

Telle sera, pour l'essentiel, la substance du nouveau maillon de cette chaîne de haute fidélité jurassienne que constitue la collection des *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation.

Alphonse Widmer

b) *Exposition de Noël 1982*

Fidèle à la tradition et à sa mission de promotion des beaux-arts, la Société jurassienne d'Emulation organisera une exposition de peinture et de sculpture au Collège du district de La Neuveville, du 27 novembre au 12 décembre 1982.

Pourront y prendre part :

- les artistes professionnels et amateurs habitant le canton du Jura, le Jura bernois et le Laufonnais ;
- les artistes originaires de ces régions ou y ayant vécu au moins dix ans ;
- les artistes romands habitant le district de Bienne.

Chaque artiste pourra proposer trois œuvres, mais seules celles retenues par le jury seront exposées.

Les informations relatives à la composition du jury, au délai d'inscription, à l'envoi des œuvres et aux conditions d'assurance seront communiquées ultérieurement.

Qu'une telle exposition ait lieu dans une école et permette ainsi à la jeunesse de vivre pendant deux semaines en osmose avec des œuvres d'art est sans conteste un facteur d'importance.

Jacques Hirt

c) *Publication d'une nouvelle Table générale des matières
contenues dans les Actes*

La dernière table de ce genre a été établie en 1958 par Ali Rebetez, qui était alors président central de notre association. Elle mentionnait les travaux parus dans les volumes des « Coups-d'œil » et des *Actes* de la société, de 1849 à 1957. Vingt-quatre ans se seront bientôt écoulés depuis lors. Il convient donc de répertorier les matières figurant dans les volumes publiés pendant ce laps de temps. Pour des raisons pratiques, la nouvelle table incorporera aussi les données de la précédente. Les travaux seront comme précédemment groupés par matières, mais pour faciliter la consultation, on ajoutera trois index : auteurs, noms des personnes et noms des lieux contenus dans les titres ou les sous-titres des articles.

Roger Flückiger

d) *Prix de poésie 1983*

La Société jurassienne d'Emulation met au concours un Prix de poésie d'une valeur de 5000 francs. Ce prix — qui ne sera pas partagé — est destiné à honorer l'auteur d'un ouvrage édité entre le 1^{er} mars 1978 et le 1^{er} mars 1983 ou celui d'une œuvre inédite.

Les candidats ont le droit de présenter plusieurs ouvrages.

Les œuvres éditées restent la propriété de l'Emulation ; les manuscrits seront restitués aux auteurs.

L'auteur d'un manuscrit désirant garder l'anonymat peut faire usage d'un pseudonyme ou d'une devise, qu'il répétera sur une enveloppe scellée contenant son nom et son adresse.

Le jury prendra en considération :

- a) les œuvres de Jurassiens ;
- b) les œuvres d'auteurs habitant le Jura et le district de Bienne ;
- c) les œuvres d'auteurs ayant habité le Jura ou le district de Bienne pendant cinq ans au moins.

Seules les œuvres écrites en français seront admises.

Celles qui ont été présentées à un concours antérieur seront écartées.

Les candidats sont priés d'envoyer leurs ouvrages en quatre exemplaires, les manuscrits en un seul, jusqu'au 1^{er} mars 1983, à M. Jean-Luc Fleury, président central, 2905 Courtedoux.

e) *Assemblée générale 1983 de la Société Helvétique des Sciences Naturelles*

La Société d'Emulation a accepté d'accueillir dans le Jura l'assemblée générale 1983 de la SHSN et a constitué un comité chargé d'organiser ces importantes assises.

D'entente avec la SHSN, la fonction de président annuel 1983 a été confiée à M. Ribeaud de Delémont, qui préside le comité d'organisation de l'assemblée. J. Chevalier, de Courroux, assume la vice-présidence, G. Jobin, de Delémont, la charge de trésorier. F. Erard, directeur de Pro Jura, fait également partie du comité et lui assure l'appui indispensable de l'organisme qu'il représente. MM. P. Reusser de Bâle et G. Keller de Porrentruy complètent l'équipe.

Le Gouvernement jurassien et les Municipalités de Delémont et de Porrentruy ont promis d'assister la Société d'Emulation afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Outre l'organisation matérielle de l'assemblée, le comité est chargé de mettre sur pied un symposium central. Un cycle de conférences doit favoriser rencontres et discussions entre les représentants des disciplines regroupées au sein de la SHSN. Des sept thèmes initialement proposés, c'est celui qui a trait aux « relations entre propriétés individuelles et phénomènes collectifs dans le monde des atomes et des molécules » qui a été

retenu. Les théories moléculaires de la matière concernent toutes les sciences et, dans la mesure du possible, un conférencier sera chargé d'établir les parallèles avec certains phénomènes collectifs typiques du monde animal.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les Jurassiens accueillent chaleureusement leurs hôtes de l'automne 1983.

Marc Ribeaud

3. CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES

a) *Rapport d'activité*

Grâce à l'indispensable collaboration de l'Office du patrimoine historique de la République et Canton du Jura, les recensions bibliographiques et chronologiques poursuivent sur leur lancée, avec les aménagements suscités par l'évolution des circonstances. Les *Actes* 1981 ont accueilli la *Bibliographie jurassienne 1980* et une *Chronologie jurassienne 1980*, étendue aux six districts francophones.

Le Bureau, qui s'est réuni les 17 juin, 3 septembre et 7 novembre 1981, puis les 9 janvier et 28 avril 1982, a malheureusement dû enregistrer les démissions de MM. Bernard Prongué, Jean-Louis Rais et Marcel Rérat. Il n'était évidemment pas facile de trouver des remplaçants à ces animateurs des activités fondatrices du CEH. Néanmoins, la collaboration assurée des démissionnaires pour des tâches ponctuelles et la compétence des nouveaux élus, MM. François Kohler et Pierre-Yves Moeschler, devraient permettre au Bureau de se consacrer pleinement à son objectif prioritaire, la publication d'une *Nouvelle Histoire du Jura*.

A cet égard, le renforcement de l'infrastructure par l'engagement d'un secrétaire de rédaction, des contacts plus étroits avec le responsable du prochain volume du *Panorama* laissent augurer une prompte et harmonieuse réalisation.

Enfin, l'assemblée générale ordinaire, tenue à Moutier le 5 décembre 1981, a bénéficié d'un exposé riche et vivant du professeur Denis Maillet, intitulé *La Chaîne du Jura : quelle politique de développement après la LIM (loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, 1974) ?*

b) *Programme d'activité*

Avant que les nouveaux membres du Bureau n'engagent le CEH dans des voies renouvelées, les énergies seront donc concentrées sur la *Nouvelle Histoire du Jura*. Un comité restreint fonctionne déjà pour assurer la coordination de l'entreprise, avec Roger Monnerat, responsable de la conception graphique, François Kohler, secrétaire de rédaction, et André Bandelier. Ses réunions mensuelles aboutiront dans un

premier temps à une maquette de l'ouvrage. Le groupe de travail, formé de tous les auteurs, et l'Emulation pourront ainsi opérer les choix définitifs dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le CEH prend une part importante à la mise sur pied en 1983 du colloque conjoint des Emulations montbéliardaise et jurassienne, dont le titre sera le suivant : *Le Pays de Montbéliard et l'ancien Evêché de Bâle dans l'histoire. Des régions proches, et séparées ?* La tradition des colloques du CEH n'est pas abandonnée non plus et, avec la participation de Gilbert Lovis, le CEH se propose d'organiser un prochain colloque sur le folklore. Quant à la prochaine assemblée générale, elle devrait s'associer à la célébration du centenaire de la mort d'Auguste Quiquerez.

André Bandelier

4. CERCLE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

a) *Rapport d'activité*

Au cours de l'année 1981, l'activité du Cercle d'études scientifiques a connu un événement majeur. En effet, à Porrentruy, le 18 mai, M. W. Arber, professeur à l'université de Bâle et Prix Nobel de médecine 1978, a entretenu ses auditeurs, venus en très grand nombre, du thème : « Les manipulations génétiques, mécanismes, applications, perspectives ».

Avec une grande clarté et des moyens didactiques simples, consistant en fils de laines de différentes couleurs, M. le professeur Arber fit une brillante démonstration des mécanismes se trouvant à la base d'une science originale et complexe, science qu'il a fait lui-même progresser de manière décisive et qui trouve déjà ses premières applications pratiques. Il est par exemple possible d'incorporer à des colibacilles des fragments de gènes humains qui font que ces bactéries se mettent à produire de l'insuline, un corps qui leur était étranger jusqu'alors. Un mécanisme analogue sert à la production de l'interféron, une substance nouvelle à propriétés antivirales et peut-être aussi anticancérigènes, qui en ce moment est à l'étude clinique.

Quant à l'avenir, M. le professeur Arber est confiant et ne pense pas que cette science nouvelle tombera aux mains de l'apprenti sorcier pour servir à des fins destructrices, par la création de bactéries susceptibles de provoquer des maladies nouvelles !

b) *Programme d'activité*

Un ou deux colloques sont prévus, ainsi qu'une visite du Laboratoire de microscopie électronique de l'université de Neuchâtel.

En outre, quelques membres du comité du Cercle d'études participeront à l'organisation de la réunion annuelle 1983 de la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

Pierre Reusser

5. PRIX JULES THURMANN

L'année dernière, notre société, désireuse d'honorer le travail des savants et des chercheurs jurassiens, a mis au concours le « Prix Jules Thurmann », d'un montant de 5000 francs. Ce dernier était destiné à récompenser l'auteur d'une œuvre scientifique, éditée en langue française dans la période comprise entre le 1^{er} avril 1977 et le 27 février 1982. Le prix pouvait également être décerné à un homme de science pour l'ensemble de son œuvre ; les thèses présentées pour l'obtention de grades académiques ne seraient pas prises en considération.

Deux envois sont parvenus à notre secrétariat. Or, il s'agit dans les deux cas d'une thèse de doctorat accompagnée d'un certain nombre d'articles de revues relatifs au même sujet que la thèse. De ce fait, aucun des candidats ne remplissait les conditions de la mise au concours. N'ayant dès lors pas jugé utile de désigner un jury, le comité directeur de la Société jurassienne d'Emulation renonce, bien à regret, à décerner le « Prix Jules Thurmann » 1982. Il va de soi que la valeur scientifique des travaux présentés n'est nullement en question ici.

Conscient du caractère regrettable de cette situation, le comité directeur va s'employer à redéfinir les conditions d'attribution de ce prix, de manière à le rendre plus accessible à nos nombreux chercheurs ; il est clair que le niveau des exigences ne devrait pas être remis en cause.

Jean Chevalier

6. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les fonctions assumées jusqu'ici par M. Alphonse Widmer seront réparties entre trois personnes :

— sur la proposition du Conseil, M. Bernard Moritz, professeur au Lycée cantonal de Porrentruy et au Collège Thurmann, est nommé secrétaire général et membre du comité directeur.

— A la demande de ce dernier, M. Jean Michel, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy et au Collège Thurmann, correcteur des *Actes* depuis huit ans, a accepté de prendre en charge la rédaction et l'administration de notre publication annuelle.

— Quant à M. Bernard Bédât, professeur au Lycée cantonal et à l'Ecole supérieure de commerce de Porrentruy, il s'est engagé à « produire » le troisième volume de la collection du *Panorama jurassien*. En plus des tâches accomplies par M. Jobé, il sera responsable de la publicité, de la diffusion et de l'expédition de l'ouvrage.

MM. Moritz, Michel et Bédât disposeront d'une secrétaire à mi-temps.

7. NOMINATION D'UN TRÉSORIER CENTRAL

Conformément à la proposition du comité directeur, M. Bernard Jolidon, fondé de pouvoir à la succursale de Moutier de la Banque Populaire Suisse, est nommé trésorier central en remplacement du M. André Sintz, démissionnaire.

8. APPROBATION DES COMPTES

Les comptes ont été établis pour la dernière fois par M. André Sintz qui, pendant plus de deux décennies, a géré les fonds de notre société avec une précision exemplaire. Après avoir entendu les commentaires du trésorier sortant et pris connaissance du rapport des vérificateurs, MM. Paul Joray et Bernard Jolidon, l'Assemblée approuve les résultats de l'exercice écoulé.

9. PRÉSENTATION DU BUDGET

L'examen du budget ne suscite aucune discussion.

10. MONTANT DE LA COTISATION

Ainsi que le propose le comité directeur, les membres continueront à payer une cotisation annuelle de 25 francs. Ce montant est réduit de moitié pour les personnes au bénéfice de l'AVS, les apprentis et les étudiants. La cotisation pour couple s'élève à 30 francs.

11. VÉRIFICATEURS DES COMPTES

M. André Sintz remplacera M. Bernard Jolidon qui lui succède en qualité de trésorier général.

Le second vérificateur sera désigné sous peu par le comité de la section de Berne.

COMPTE DE L'EXERCICE 1981-1982

Pertes et profits au 30 avril 1982

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
<i>Actes</i> , tirés à part	Fr. 66 897.70	
Bibliothèque	Fr. 11 163.65	
Cercle d'études historiques	Fr. 8 921.50	
Cercle d'études scientifiques	Fr. 2 000.—	
Prix d'histoire	Fr. 5 700.—	
Fonds André Rais	Fr. 20 000.—	
Loyer des locaux fonds Rais	Fr. 480.—	
Bibliographies jurassiennes 1979/80	Fr. 5 830.—	
Chronologie jurassienne 1979	Fr. 2 900.—	
Exposition Joseph Lachat	Fr. 2 073.80	
Subventions et sociétés correspon- dantes	Fr. 270.—	
Pour une nouvelle histoire du Jura	Fr. 2 000.—	
Conseils, Assemblée générale, délé- gations	Fr. 5 733.70	
Administration générale.....	Fr. 25 761.25	
Bénéfice net	Fr. 1 745.10	
	<u>Fr. 161 476.70</u>	
Cotisations.....		Fr. 41 079.50
Annonces dans les <i>Actes</i>		Fr. 8 100.—
Subventions cantonales		Fr. 84 500.—
Ventes d'ouvrages		Fr. 8 712.95
Réserve non utilisée pour Bible de Moutier - Grandval		Fr. 1 500.—
Intérêts des banques et impôt anti- cipé		Fr. 6 365.45
Dons		Fr. 951.—
Panorama du Pays jurassien		Fr. 10 267.80
		<u>Fr. 161.476.70</u>

Tramelan, le 30 avril 1982.

Le caissier central:
André Sintz

BILAN AU 30 AVRIL 1982

Actif

Caisse	Fr.	124.10
Chèques postaux	Fr.	4 127.80
Banques	Fr.	131 777.55
Débiteurs:		
a) cotisations	Fr.	15 000.—
b) annonces	Fr.	1 650.—
c) Institut jur.	Fr.	<u>1 036.90</u>
Fr.	Fr.	17 686.90
Panorama du Pays jurassien	Fr.	25 000.—
Armorial et fonds Rais	Fr.	1.—

Passif

Musée des Genevez (Lovis)	Fr.	4 162.20
Fonds Panorama	Fr.	30 000.—
Fonds Editions	Fr.	50 000.—
Fonds Xavier Kohler	Fr.	15 000.—
Fonds pour une nouvelle histoire du Jura	Fr.	25 000.—
Monument Flury	Fr.	367.95
Capital	Fr.	<u>54 187.20</u>
	<u>Fr.</u>	<u>178 717.35</u>
	Fr.	<u>178.717.35</u>

Tramelan, le 30 avril 1982.

Le caissier central:
André Sintz

BUDGET POUR L'EXERCICE 1982/1983

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Actes</i> et tirés à part	Fr. 62 000.—	
Bibliothèque	Fr. 6 000.—	
Cercle d'études historiques	Fr. 10 000.—	
Cercle d'études scientifiques	Fr. 2 000.—	
Loyer fonds Rais	Fr. 480.—	
Exposition de Noël 1982	Fr. 2 000.—	
Conseils, Assemblée générale, délégations	Fr. 5 700.—	
Subventions et sociétés correspondantes	Fr. 320.—	
Achats de machines et de mobilier ..	Fr. 25 000.—	
Administration générale	Fr. 27 500.—	
Total des dépenses	<u>Fr. 141 000.—</u>	
Cotisations		Fr. 40 000.—
Annonces dans les <i>Actes</i>		Fr. 9 000.—
Subvention cantonale, solde 1982 ..		Fr. 60 000.—
Ventes d'ouvrages		Fr. 9 000.—
Dons et intérêts des banques		Fr. 3 000.—
Total des recettes		<u>Fr. 121 000.—</u>
Déficit présumé		<u>Fr. 20 000.—</u>
		<u>Fr. 141 000.—</u>

Tramelan, le 30 avril 1982.

Le caissier central :
André Sintz

12. NOMINATION DE MEMBRES D'HONNEUR

M. Jean-Luc Fleury présente les quatre propositions du comité directeur et du Conseil dans les termes suivants :

Le Comité central a jugé opportun de vous proposer de nommer membre d'honneur de la Société jurassienne d'Emulation **M. Joseph Jobé** pour les services rendus.

Quand le Comité central envisagea de lancer l'œuvre ambitieuse connue sous le titre général de *Panorama du pays jurassien*, il fallait trouver quelqu'un qui eût les compétences requises pour donner corps à l'idée.

Vous avez aujourd'hui entre les mains le résultat de cette rencontre. Le savoir, allié au savoir-faire, la culture, le dynamisme de M. Jobé ont permis cette réalisation qui constitue un des plus beaux fleurons de l'édition de l'Emulation.

Si nous recueillons les éloges, nous savons la part qui en revient à M. Jobé. En vous nommant membre d'honneur, la Société jurassienne d'Emulation ne fait que vous rendre ce que de temps en temps nous usurpons : la part d'honneur qui vous échoit pour avoir illustré, avec tant de compétence et de goût, la patrie jurassienne.

Et comme nous voudrions vous laisser un signe tangible de notre reconnaissance, nous vous prions de recevoir cette belle image qui nous rappellera à votre bon souvenir.



M. Alphonse Widmer quitte aujourd'hui son poste de secrétaire général de la Société jurassienne d'Emulation après vingt et une années d'activité. L'Assemblée générale de Porrentruy l'avait choisi pour remplir ces importantes fonctions en 1961.

Il m'avait averti, l'année passée, au moment de ma nomination, qu'il n'assumerait plus très longtemps sa charge au sein du Comité central, désirant se consacrer à sa tâche de directeur du Lycée cantonal et aux projets en cours dans la Commission fédérale de maturité. Je côtoie M. Widmer d'assez près pour me rendre compte qu'il faut déployer une énergie peu commune pour mener à bien une mission si accaparante.

D'autre part, peut-on exiger de quelqu'un qu'il fasse plus et plus longtemps encore que ce que notre secrétaire a fait pour l'Emulation ? Aussi voulons-nous aujourd'hui remplir notre devoir de gratitude à votre égard ; même si vous pensez que la responsabilité de la marche de

notre société est collective, nous savons l'importance du rôle du secrétaire général : c'est lui qui coordonne les efforts, qui exécute, qui stimule, qui lance les initiatives, qui garantit la continuité.

Ce rôle, vous l'avez assumé pleinement, exigeant dès votre entrée en fonction une liberté d'action dont l'Emulation allait recueillir les fruits pendant vingt ans. Bien vite, les Emulateurs ont compris qu'ils avaient misé juste en choisissant une personnalité bien trempée, qui sache donner à sa réflexion des prolongements dans l'action, qui définisse une ligne générale sans négliger l'exécution méticuleuse du détail, capable de découvrir le talent et de l'encourager, connaisseur perspicace de la patrie jurassienne et des Jurassiens.

Que retenir dans la moisson des faits ? Il faudrait relire les mémoires fidèles des Emulateurs, les *Actes*, que vous avez tenus avec tant de soin, pour dresser un bilan. Il faudrait aussi prendre du recul pour découvrir ce qui porte l'empreinte de votre action en comparant ce qui s'est fait avant et ce qui se fera après votre période de fonction. L'historien de l'Emulation appréciera.

Mais dès aujourd'hui, un trait essentiel frappe l'observateur : il fallait avoir un sens aigu de la continuité pour maintenir vivante, mieux, pour renforcer notre société dans une époque aussi difficile. Il fallait montrer une confiance profonde dans les valeurs intangibles pour garder le sens de la ligne dans une époque bouleversée par les crises de civilisation et autres révolutions culturelles qui ont agité notre planète pendant les deux décennies écoulées.

Maintenir la cohésion de la Société jurassienne d'Emulation tenait de la gageure au milieu des événements qui ont conduit à la création de la République et Canton du Jura. Comment conserver les liens, reconnaître les traits fraternels, quand l'île sur laquelle on habite se sépare en deux, emportant dans leur dérive deux morceaux de la terre natale entraînés par des courants inéluctables ?

Inéluctables ?

M. Widmer, et avec lui les membres du Comité central, et les Emulateurs ont répondu qu'ils ne l'étaient point.

Nous vous sommes reconnaissants, M. Widmer, de nous avoir montré que l'attachement à une culture débouchait sur l'engagement ; puissions-nous trouver, comme vous, dans notre amour de la patrie jurassienne, l'énergie, le talent et le courage nécessaires à son illustration.

Au nom du Comité central, au nom de tous les membres de la Société jurassienne d'Emulation, acceptez le témoignage de notre reconnaissance très profonde. Permettez-moi de vous remettre ce signe tangi-

ble de notre gratitude qui vous rappellera, je l'espère, les beaux moments que vous avez passés parmi nous.

Au nom du Comité central, je propose à l'Assemblée générale de nommer M. Widmer membre d'honneur de la Société jurassienne d'Emulation.



M. André Sintz a manifesté le désir — que nous estimons légitime — de rentrer dans le rang après plus de vingt ans de services rendus à la Société jurassienne d'Emulation. Notre trésorier général est entré en fonction en 1961, en même temps que M. Widmer qui serait mieux qualifié que moi pour dire tout ce que notre société doit à son fidèle collaborateur.

La fonction de trésorier est discrète ; expose-t-on son trésor sur un piédestal de place publique ? Mais, pour être discrète, elle n'en est pas moins indispensable. Sans une gestion judicieuse et exacte de ses avoirs, notre société serait vite privée de ses moyens d'action qui nécessitent, selon le cas, l'engagement de sommes relativement importantes. Il suffit de présider à l'élaboration des projets les plus divers, lors des séances du Comité central, pour voir surgir bien vite la question rituelle : « Il faut demander l'avis de M. Sintz. » Et l'on était sûr de trouver cet avis, qui se résumait parfois à un laconique « Allez-y ! » et qui mettait à l'abri des surprises l'entrepreneur Emulateur.

Je ne sais si je dois donner la priorité aux compétences ou à la disponibilité de notre trésorier. Son expérience lui vient d'une longue pratique des gens et des choses. Il lui a fallu frapper à tant de portes, parcourir les longs chemins du pèlerin pour obtenir les indulgences sonnantes et trébuchantes. M. Sintz accomplissait tout cela avec une telle efficacité et une telle bonne grâce que jamais son action ne ressemblait à un devoir imposé ; il prenait des initiatives pour le bien de l'Emulation comme les gens en prennent pour leurs intérêts personnels. Il s'étonnait des remerciements qu'on lui adressait, comme si tout ce qu'il entreprenait allait de soi.

Que M. Sintz sache combien ses services ont été appréciés par la Société jurassienne d'Emulation qui se déchargeait d'un souci en lui confiant la responsabilité de la bonne marche de ses finances. Qu'il accepte aujourd'hui nos remerciements pour tout ce qu'il nous a donné. Si notre trésorier nous a accordé le meilleur de lui-même, j'ose espérer que l'Emulation lui a beaucoup apporté en retour.

Permettez-moi, enfin, de vous dire combien votre présence au Comité central a été précieuse pour le président inexpérimenté que je

suis. Bien loin de créer un fossé entre nous, votre expérience et votre ancienneté m'ont été offertes avec la plus grande simplicité. Vous avez agi avec moi comme l'aurait fait un grand frère qui donne à son cadet des conseils très directs, mais toujours puisés dans son amitié fraternelle.

Au nom du Comité central et de toute la Société jurassienne d'Emulation, je vous prie de recevoir l'hommage de notre gratitude très sincère. Veuillez accepter ce signe matériel de notre amitié pour vous ; puisse-t-il faire surgir dans votre mémoire le souvenir de moments heureux passés au service de notre société et de la patrie jurassienne.

Au nom du Comité central, je propose à l'Assemblée générale de nommer M. Sintz membre d'honneur de la Société jurassienne d'Emulation.



Sur proposition de ses amis, le Comité central vous invite à nommer membre d'honneur de notre société **M. Max Robert** de Moutier. Nous entendons ainsi marquer notre estime à l'Emulateur exemplaire, mais surtout au promoteur des arts dans le Jura.

Max Robert a siégé au comité directeur de l'Emulation de 1965 à 1981. Ceux qui l'ont côtoyé ici ont apprécié ses compétences qui livraient toute leur saveur dans les rapports d'amitié.

Mais la Société jurassienne d'Emulation voudrait, en le nommant membre d'honneur, dire à Max Robert sa reconnaissance : pendant trente ans, il a été le propagandiste infatigable du beau et l'illustrateur éclairé des arts. Max Robert n'est pas un esthète solitaire ; il brûle d'une passion communicative. Avec une équipe d'amis, il créa, en 1953, le Club jurassien des Arts qui allait, grâce à de nombreuses expositions, révéler au public un extraordinaire florilège d'œuvres signées par des artistes jurassiens ou venus de l'extérieur. Dans le même esprit, et afin de donner à son idée des prolongements dans la durée, il fonda le Musée jurassien des Beaux-Arts à Moutier en 1956. Il participait également à l'organisation des expositions de Bellelay. Il se fit éditeur afin de communiquer aux autres ses enthousiasmes.

En nommant M. Max Robert membre d'honneur, vous reconnaîtrez son mérite et vous lui signifierez votre gratitude pour avoir, avec tant de constance et de discernement, illustré notre chère patrie jurassienne.

M. Alphonse Widmer prend congé

C'est à Berne que Stockmar donna forme à l'idée d'une association culturelle jurassienne. Il s'en ouvrit à son ami Thurmann que le projet séduisit, mais qui montra quelque réticence à le réaliser. « Pour le décider, écrit Stockmar, je me rendis de Berne à Porrentruy et je convoquai une réunion d'amis dans la soirée du 11 février 1847 à l'Hôtel de l'Ours... On discuta, on donna un nom à la société et on but à son avenir ; elle existait. »

1847, elle existait !

1982, elle est toujours là.

Ouvrant l'Assemblée générale de 1850 à Moutier, Thurmann n'était pas peu fier de proclamer : « C'est la première fois que le Jura apparaît comme un petit centre d'activité capable de fournir son contingent au mouvement intellectuel helvétique. »

Maintenir ce foyer, l'animer, en accroître le rayonnement, c'est à quoi s'est attaché votre comité au cours des vingt dernières années.

A la lumière de multiples discussions et d'échanges animés touchant des problèmes souvent délicats, notre équipe s'est soudée.

L'œuvre accomplie est le fruit d'une action collective. J'ai trouvé un intérêt toujours stimulant dans le travail de réflexion que nous avons poursuivi ensemble et je tiens pour un privilège d'avoir pu participer à l'entreprise. Partant du propos de Stockmar — « La Société jurassienne d'Emulation est bien la fille du Collège de Porrentruy, car tous les fondateurs étaient ou avaient été professeurs ou membres de son administration » —, on pourrait penser que j'ai franchi le seuil du comité directeur pour satisfaire aux obligations de ma fonction. D'évidence, la motivation eût été mince. En fait, la perspective me séduisait de m'associer à la mise en valeur du patrimoine jurassien — qui est la raison d'être de l'Emulation — et à la campagne pour le maintien de l'intégrité de notre

langue, qui en constitue la part la plus précieuse. Cette langue qui est la marque même de notre identité, selon le mot d'Edmond Gilliard: « C'est à ce que je dis que je connais qui je suis. »

Paraphrasant Racine, je dirai que « l'événement n'a point démenti mon attente ». J'ai rencontré chez mes amis du comité directeur cette ferveur qui a fait écrire aux auteurs du Livre du Centenaire: nous publions cet ouvrage pour « manifester aux âges futurs la fidélité des Jurassiens à leur terre qui est terre du Rhône ».

Pour solennelle que soit la formule, je souhaite qu'elle continue à inspirer l'activité de notre société.

A. Widmer

Acte de constitution
de la
Fondation Joseph et Nicole Lachat

Minute N° 5003

Constitution d'une fondation

sous le nom de

Fondation
Joseph et Nicole Lachat

dont le siège est à

Porrentruy

du 6 juillet 1981

Etude de M^{es} Dietlin - Notaires - Porrentruy

Constitution d'une fondation

Pardevant
M^e Jean-Pierre Dietlin
Notaire du canton du Jura
résidant à Porrentruy, soussigné
comparaît :

Madame Nicole Lachat née Martin, 1919, fille de René,

agissant aux présentes tant en son nom personnel que comme mandataire de son mari, qui l'assiste et l'autorise, à savoir :

Monsieur Joseph Lachat, 1908, fils de Joséphine Lachat, artiste peintre, de Montsevelier, à 1218 Grand-Sacconnex, 21, Vie des Champs,

selon procuration en date du 3 juillet 1981,
pièce qui demeurera ci-annexée après mention,
laquelle comparante, bien connue du notaire, afin :

- d'encourager et soutenir les jeunes créateurs jurassiens dans les domaines de la peinture et de la sculpture,
- de favoriser l'acquisition d'œuvres d'artistes jurassiens (peintures et sculptures) pour la décoration d'établissements publics,

convient de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Dénomination

Sous le nom de « Fondation Joseph et Nicole Lachat », ils créent une fondation au sens des articles 80 et suivants du C.C.S.

ARTICLE 2

But

La fondation a pour but d'encourager et de soutenir les jeunes créateurs jurassiens dans les domaines de la peinture et de la sculpture et de favoriser l'acquisition d'œuvres d'artistes jurassiens (peintures et sculptures) pour la décoration d'établissements publics.

ARTICLE 3

Siège

Le siège de la Fondation est à Porrentruy.

ARTICLE 4

Ressources de la fondation

Monsieur Joseph Lachat et Madame Nicole Lachat, son épouse, font une mise de fonds initiale et unique de

deux cent mille francs, ci

Fr. 200 000.—

La Fondation peut être gratifiée, en tout temps, d'autres dons.

ARTICLE 5

Organes

Les organes de la Fondation sont les suivants :

1. le Conseil de fondation,
2. les contrôleurs.

ARTICLE 6

1. Conseil de fondation

a) *Composition :*

Le Conseil de fondation se compose actuellement de la manière suivante :

- un membre désigné par la famille des fondateurs ;
- deux représentants de la Société jurassienne d'Emulation ;
- deux représentants de l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts.

Après le décès du dernier des époux Lachat, il appartiendra aux comités de l'Emulation et de l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts de désigner, par cooptation, les remplaçants des membres démissionnaires ou défunts, de sorte qu'il y ait alternativement deux représentants d'une association et trois de l'autre.

Les charges du Conseil de fondation sont réparties comme suit :

- un président
- un vice-président
- un secrétaire
- un trésorier
- un assesseur

S'il le juge opportun, le Conseil de fondation peut faire appel à des experts.

b) *Durée des fonctions*

La durée des fonctions est de quatre ans. Les membres sont rééligibles deux fois consécutivement.

c) *Attributions du Conseil de fondation*

Chaque année, le Conseil de fondation utilise le montant mis à sa disposition selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

1. Attribution d'une bourse de dix mille francs (Fr. 10 000.—) à un artiste, afin de lui permettre de faire un séjour de six mois au moins à l'étranger ;
2. Octroi d'un prix de dix mille francs (Fr. 10 000.—) pour l'ensemble de l'œuvre d'un artiste ;
3. Achat d'une ou de plusieurs œuvres pour le musée cantonal du Jura ou la décoration d'un édifice public ;
4. Participation à l'acquisition d'une œuvre d'art d'une valeur minimale de dix-huit mille francs (Fr. 18 000.—) par une commune municipale, une commune bourgeoise ou une association d'intérêts publics ;
5. Toute autre attribution impliquée dans le but de la fondation.

Les décisions du Conseil de fondation sont sans appel.

d) *Représentation*

La Fondation est valablement engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président ou d'un troisième membre du Conseil de fondation que celui-ci désignera.

Le Conseil de fondation a la faculté de confier le secrétariat et la gestion de la Fondation à un ou plusieurs tiers.

e) *Gestion financière*

Le Conseil de fondation décide du placement des fonds et de l'administration de la fortune de la Fondation en s'inspirant des principes d'une saine gestion financière.

ARTICLE 7

2. Contrôle

L'Autorité de surveillance de la Fondation est le Gouvernement de la République du Canton du Jura.

ARTICLE 8

Règlement

Le Conseil de fondation édicte un règlement fixant les modalités d'octroi de la bourse ou du prix, conformément au but de la société.

Il peut modifier ce règlement en tout temps.

ARTICLE 9

Dépenses de l'administration

Les dépenses courantes de l'administration sont prélevées sur le revenu de la fortune de la fondation.

ARTICLE 10

Modification de l'acte de fondation

L'acte de fondation peut être modifié en tout temps par le Conseil de fondation. Les articles 85 et 86 du C.C.S. sont réservés.

EXPÉDITIONS

Le présent acte sera expédié en un seul exemplaire pour le Registre du commerce, comme pièce justificative. Il sera en outre délivré une photocopie des présentes à la Fondation, comme moyen de preuve.

CLÔTURE

L'acte qui précède est lu par le notaire à la comparante qui lui est bien connue. Puis celle-ci déclare que cet acte renferme l'expression de sa volonté et le signe avec nous notaire.

Elle est présente à la réception de l'acte, aux opérations duquel il est procédé sans interruption, à Porrentruy, en l'Etude, le six juillet mil neuf cent quatre-vingt-un.

D.d. 6 juillet 1981

J. Lachat



Q. Lachat

POUR PHOTOCOPIE CERTIFIÉE CONFORME A LA MINUTE N° 5003 TIRÉE SUR UN APPAREIL A MULTICOPIES SYSTÈME XEROX ET DÉLIVRÉE A LA FONDATION JOSEPH ET NICOLE LACHAT A PORRENTRUUY POUR LUI SERVIR DE MOYEN DE PREUVE.

Procuration

Monsieur Joseph Lachat, à Genève,
donne procuration à Madame Nicole Lachat, son épouse,

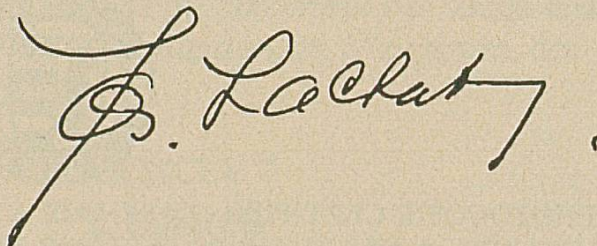
à l'effet de le représenter et de soigner ses intérêts dans l'affaire :
Procéder à la création d'une fondation au sens des articles 80 et suivants
du C.C.S., sous le nom de « Fondation Joseph et Nicole Lachat », avec
siège à Porrentruy.

En conséquence, ledit mandataire prendra toutes les mesures et fera
tous actes juridiques qu'il jugera utiles et dans l'intérêt du mandant
pour liquider cette affaire et toutes celles connexes qui pourraient sur-
gir. Le mandataire est spécialement autorisé à recevoir toutes sommes et
à en donner valable quittance ; à cessionner des créances, avec ou sans
garantie ; à requérir l'inscription, la modification ou la radiation de
droits au Registre foncier, de même que tous actes de poursuite ou de
faillite.

Le mandant s'engage à payer les honoraires et débours du mandataire
et, pour l'exécution des présentes et la solution des litiges pouvant déri-
ver du présent contrat, il élit domicile en la demeure du mandataire.
Le présent mandat pourra être transféré.

Genève, le 3 juillet 1981.

Le mandant :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lachat', with a long, sweeping underline that extends to the left and then curves back to the right.

Extrait

des décisions de la première séance
du Conseil de fondation
de la « Fondation Joseph et Nicole Lachat »,
à Porrentruy,
ayant eu lieu le 6 juillet 1981

Tract. 1

Le Conseil de fondation se constitue comme suit :

Président : Alphonse Widmer

Vice-président : Alain Tschumi

Secrétaire : Alexandre Voisard

Trésorier : Dominique Nusbaumer

Assesseur : Max Robert

Tract. 2

La Fondation sera engagée par Alphonse Widmer, Alain Tschumi et Alexandre Voisard, signant collectivement à deux.

Porrentruy, le 6 juillet 1981

Pour extrait certifié conforme.

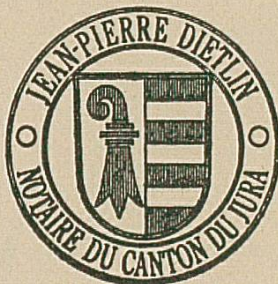
Le président : Alphonse Widmer

VIDIMATION. — M^e Jean-Pierre Dietlin, notaire du canton du Jura, résidant à Porrentruy, soussigné, certifie par la présente qu'il a collationné lui-même la copie qui précède, et il en atteste la conformité avec l'original qui lui a été présenté.

Ainsi fait et passé à Porrentruy, en l'Etude, le six juillet mil neuf cent quatre-vingt-un.

D.d. 6 juillet 1981

Acte en brevet
Reg. B. N° 4980



ATTESTATION

La « **Fondation Joseph et Nicole Lachat** », à Porrentruy, a été inscrite au Registre du commerce du district de Porrentruy, le 18 août 1981, sous N° 148, et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce, du 29.8.1981, N° 199, page 2772.

Porrentruy, le 8 septembre 1981

Emol. : Fr. 7.—

Ce qu'atteste :

LE PRÉPOSÉ AU REGISTRE
/ DU COMMERCE: e.r.:


Déclaration à inscrire au Registre du commerce

du 18 août 1981

Fondation Joseph et Nicole Lachat, à Porrentruy.

Sous ce nom, il a été constitué, selon acte authentique dressé le 6 juillet 1981, une Fondation régie par les articles 80 et suivants du C.C.S. Elle a pour but d'encourager et de soutenir les jeunes créateurs jurassiens dans les domaines de la peinture et de la sculpture, de favoriser l'acquisition d'œuvres d'artistes jurassiens (peintures et sculptures) pour la décoration d'établissements publics.

La gestion de la fondation est composée d'un Conseil de fondation de cinq membres, actuellement composé comme suit :

Alphonse Widmer, de et à Porrentruy, président,
Alain Tschumi, de Wolfisberg, à La Neuveville, vice-président,
Alexandre Voisard, de et à Fontenais, secrétaire,
Dominique Nusbaumer, de Develier, à Delémont, trésorier,
Max Robert, du Locle et des Ponts-de-Martel, à Moutier, assesseur.

La Fondation est engagée par Alphonse Widmer, Alain Tschumi et Alexandre Voisard, signant collectivement à deux.

Adresse de la fondation : Lycée cantonal, 2, place Blarer-de-Wartensee

Signatures personnelles
du président et du secrétaire :

Widmer
Voisard

Signatures au nom de la Fondation
FONDATION JOSEPH ET NICOLE LACHAT

Widmer
Voisard

o f. l. u. m.

Voir légalisation au verso :

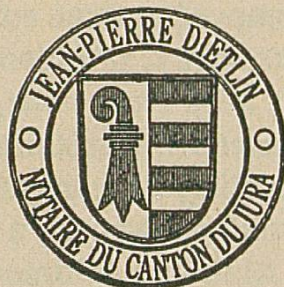
LÉGALISATION. — M^e Jean-Pierre Dietlin, notaire du canton du Jura avec Etude à Porrentruy, soussigné, certifie par les présentes que les signatures ci-devant ont été apposées par

Monsieur Alphonse Widmer, de et à Porrentruy,
Monsieur Alexandre Voisard, de et à Fontenais,
Monsieur Alain Tschumi, de Wolfisberg, à La Neuveville,
personnellement connus du notaire.

Ainsi fait et passé à Porrentruy, en l'Etude, le dix-sept août mil neuf cent quatre-vingt-un.

D.d. 17 août 1981

Acte en brevet
Reg. B. N° 4990



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean-Pierre Dietlin', written over the right side of the notary seal.